

**Commission de Suivi de Site du Bassin de Lacq**  
**Réunion du Bureau du 19 décembre 2019 à 17h00**  
**Compte-rendu**

Membres du Bureau présents et personnes invitées :

Collège	Nom	Fonction
Président de la CSS	Jean-Pierre DUBREUIL (Pdt)	Maire de Lagor
collectivités territoriales	Jacques CLAVE	Maire de Mont
collectivités territoriales	Patrice LAURENT	Maire de Mourenx / Conseiller Régional
administrations	Eddie BOUTTERA	Secrétaire Général préfecture 64
administrations	Christophe BERTRAND	ARS DD64
exploitant	Hervé BROUDER	Arkema Lacq/Mourenx
exploitant	Philippe CANIN	SOBEGI
personnes qualifiées	Patrice BERNOS	GIP CHEMPARC
riverains & associations	Christelle Alviset	ARSIL
riverains & associations	Patrick MAUBOULES	SEPANSO Béarn
(invité)	Philippe GERMONNEAU	SPF
(invité)	Christine CASTOR	SPF
(invité)	Stephanie VANDENTORREN	SPF
(invité)	Sandrine COQUET	SPF
(invité)	Thomas MARGUERON	SPF
(invité)	Henri PEPIN	Expert pour SEPANSO

Ordre du jour :

- Validation du dernier CR de la réunion du 3 octobre,
- Point par Santé Public France sur les résultats des différentes études épidémiologiques en cours,
- Point par SOBEGI sur les travaux en cours pour l'amélioration des rejets de l'oxydateur de Mourenx,
- Point par l'ASL sur la recrudescence de signalements depuis la semaine 42,
- Préparation de l'ordre du jour de la prochaine plénière
- Point divers.

**1) Validation du projet de CR de la réunion du 3 octobre 2019**

Le projet de compte rendu du Bureau a été préalablement diffusé aux membres du Bureau et aux participants invités.

Une remarque de la représentante de l'ARSIL à intégrer dans le compte rendu. Sous réserve de cette remarque, le compte rendu est adopté, il sera mis en ligne sur le site de la préfecture ainsi que l'ensemble des éléments utilisés lors de cette réunion du 3 octobre.

## **2) Point par SOBEGI sur les travaux en cours pour l'amélioration des rejets de l'oxydateur de Mourenx (cf présentation jointe)**

M Philippe CANIN est invité à présenter les modifications en cours sur le dispositif de traitement des émissions atmosphériques de l'oxydateur thermique de la plate forme Chem'pôle 64, qui doivent fonctionner à partir de début janvier 2020.

M Bouttera souhaite confirmation que le test en cours depuis le début de l'année montre que la modification sera de nature à traiter efficacement la totalité du flux.

M Canin confirme que début janvier 2020 les émissions de poussière de l'oxydateur seront inférieures à 10 mg/Nm<sup>3</sup>.

M Bouttera souhaite savoir la nature des poussières rejetées.

M Canin précise que les particules sont en fait constituées de micro gouttelettes d'acide sulfurique.

M Pepin souhaite connaître la température des produits arrivant à la sortie de l'oxydateur.

M Canin n'a pas cette donnée.

M Mauboules souhaite poser plusieurs questions :

Pouvez-vous nous donner les caractéristiques des fumées à traiter en entrée de l'unité : débit température, concentration en acide sulfurique, et la concentration résiduelle en sortie ?

M Canin veut bien répondre à des questions sur les points d'avancement des travaux et ne comprend pas pourquoi il faut expliquer les conditions de fonctionnement du process. Il avoue ne pas comprendre la nature de ces questions, il veut bien s'exprimer sur les questions relatives à l'avancement des travaux en cours, pour respecter les 10 mg/Nm<sup>3</sup> en poussières.

M Mauboules trouve cependant intéressant que SOBEGI réponde à des questions de compréhension sur la température par exemple, l'acide sulfurique ayant une température d'ébullition qui pourrait lui permettre de traverser le filtre.

M Canin estime que les tests ont montré la fiabilité de la modification et notamment que l'acide sulfurique ne traverse pas les filtres.

M Pepin indique qu'il est important de savoir ce qui rentre sous forme liquide ou gazeuse, car le mode de traitement en est dépendant.

M Canin estime qu'il doit répondre à une obligation de résultat, l'oxydateur a été arrêté la semaine dernière, il y aura 5 semaines de travaux, puis une vérification après travaux.

## **3) Point par Santé Public France sur les résultats des différentes études épidémiologiques en cours (Cf présentation jointe):**

M Bouttera rappelle que le document qui a préalablement été transmis avant la réunion a été modifié pour clarifier certains points, un nouveau document est remis en séance. Il note par ailleurs qu'est paru dans la presse un document faisant des affirmations discordantes avec la présentation qui va être faite par SPF. Il se désole du manque de confiance et en tire la conclusion que les documents transmis au bureau ont été communiqués à la presse avant même la réunion d'aujourd'hui. En conséquence il estime qu'il ne pourra plus être accordé de confiance au bureau de la CSS, certains documents ne seront plus communiqués préalablement, et les membres de la CSS les découvriront en séance.

M Dubreuil se trouve lui aussi très déçu estimant qu'il ne peut pas être possible de travailler dans ces conditions, et estime ces fuites inadmissibles.

Mme Vandentorren rappelle le nécessaire besoin de confiance, prévalant à la concertation que souhaite SPF sur l'ensemble des études épidémiologiques prévues sur le bassin, dont les résultats temporaires présentés aujourd'hui font partie. Les résultats présentés aujourd'hui doivent être discutés dans la sérénité, c'est l'objet de cette présentation intermédiaire, avant d'être si besoin complétés par des analyses supplémentaires afin d'avoir un rapport final.

Mme Vandentorren rappelle que parmi les différentes études épidémiologiques prévues ont déjà été présentées :

- l'étude de contexte local,
- l'étude de mortalité,
- l'étude exploratoire de morbidité,

Mme Coquet rappelle qu'il est aussi prévu une 4<sup>ième</sup> étude : « *l'étude de santé déclarée* », qui s'intéressera aux symptômes ressentis par la population. Cette étude est conditionnée par les résultats finaux des autres travaux, et ne peut pas être menée en parallèle.

L'étude de morbidité devrait avoir ses premiers résultats en début d'année 2020.

Le rapport sur l'étude de mortalité devrait également être disponible début 2020.

Les travaux sur l'étude de santé déclarée devraient quant à eux être lancés début 2020.

Présentation est faite par M Philippe GERMONEAU sur les premiers résultats de l'étude de mortalité.

Les résultats présentés sont des résultats intermédiaires ; il doit y avoir une confiance et c'est la raison pour laquelle jusqu'à présent le choix a été fait de les présenter en priorité au bureau de la CSS pour en recueillir l'avis du territoire.

En conclusion de sa présentation, M Germoneau retient :

- *Globalement il n'apparaît pas d'excès de risque de décès pour la population dans les zones d'étude pour l'ensemble des causes, l'ensemble des cancers, les cancers respiratoires, les cancers digestifs, les cancers lymphoïdes.*
- *Pas d'excès de risque de décès dans la zone A la plus proche de l'activité industrielle et la plus exposée quelle qu'en soit la cause.*
- *On observe des excès de décès pour des pathologies de l'appareil respiratoire et circulatoire en zone B, qui nécessitent d'approfondir ce constat, qui ne suit pas un gradient et d'autre part il faut affiner les pathologies respiratoires prises en compte en fonction de leur origine qui peut être non liée à une exposition environnementale (pathologie infectieuse, ou pathologie professionnelle).*

M Germoneau regrette également la diffusion dans la presse de ses résultats intermédiaires pour des raisons de santé publique car l'analyse qui en est faite par la presse et la communication qui est portée est très différente de la sienne.

M Bouttera veut clarifier un point de la présentation concernant les deux tableaux de la page 18 et savoir si ces deux tableaux concernent la population de moins de 65 ans ?

M Germoneau confirme que les deux tableaux concernent les moins de 65 ans.

M Pepin lit le tableau comme la démonstration que dans la zone exposée par rapport à la zone exposée 1 il y a une surmortalité chez les moins de 65 ans, sauf pour les maladies respiratoires.

M Bouttera rappelle que sur les zones exposées examinées par M Pepin, il y a une sous mortalité globale par rapport au reste de la région comme l'indique dans sa conclusion M Germoneau.

M Brouder exprime un besoin de clarification sur le 2<sup>nd</sup> tableau de la page 18.

M Bouttera précise que selon sa compréhension le 2<sup>nd</sup> tableau détaille la comparaison de cas de mortalité entre les zones exposées, alors que le 1<sup>er</sup> tableau détaille la comparaison de chaque zone avec la référence de la population régionale.

M Germoneau considère qu'en regardant ces deux tableaux, il est très hasardeux d'en conclure qu'il y a une surmortalité dans la zone en raison de la proximité du bassin industriel, dès lors qu'il n'y a pas de surmortalité dans cette zone par rapport au reste de la région Aquitaine.

La lecture de M Pepin est exacte dans une population des zones exposées il existe des surmortalités relatives, mais ces surmortalités ne sont pas cohérentes avec un gradient d'exposition et par ailleurs il rappelle que toutes les zones exposées ne sont pas en surmortalité par rapport à la population de la région Aquitaine.

M Mauboules veut savoir si les conclusions tirées par M Germoneau en page 32 valent pour les deux méthodes d'analyse.

M Germoneau précise que la conclusion « pas d'excès significatif de risque de décès pour la population des zones d'étude pour l'ensemble des causes, l'ensemble des cancers, les cancers respiratoires, digestifs et lymphoïdes, quelle que soit la méthodologie » vaut pour les deux méthodes utilisées alors que les conclusions « pas d'excès de risque de décès en zone A, quelle que soit la cause » et « des excès de décès observés pour les pathologies des appareils respiratoires et circulatoires en zone B qui nécessiteront des investigations complémentaires » valent pour la méthode 2.

M Bouttera recommande à la SEPANSO d'avoir des échanges bilatéraux avec SPF pour approfondir les nombreuses questions méthodologiques qu'ils peuvent encore avoir.

M Pepin indique que selon les résultats de SPF selon le modèle 1, il y a une sous mortalité dans les zones exposées par rapport à la région Aquitaine sauf pour les pathologies respiratoires. Cette sur mortalité pour les pathologies respiratoires est de 10 % pour la zone exposée la plus proche des activités industrielles et de 17 % pour la zone adjacente plus éloignée. M Pepin trouve ce résultat très important car selon lui cela signifie que dans une sous mortalité globale, il subsiste une surmortalité sur ces pathologies. Il y a une surmortalité toutes causes hommes et femmes dans la zone exposée en comparaison à la zone plus éloignée pour les moins de 65 ans de 14 % sur la méthode 1 de 1968 à 1998 et de 15 % de 1968 à 2014, ce qui selon M Pepin confirme la tendance qui existait déjà. Par ailleurs la zone adjacente est selon M Pepin une zone à risque. M Pepin critique le découpage utilisé par la méthode 2 qui inclut la commune d'Orthez dans la zone 2.

M Bernos fait remarquer que les observations voire les critiques de M Pepin ont été anticipées par SPF qui dans ces conclusions prévoit des investigations complémentaires pour identifier les causes des excès de décès observés pour les pathologies des appareils respiratoires et circulatoires en zone B.

M. Germonneau considère que les derniers propos de M Pepin sur la surmortalité sont scientifiquement inexacts. Les résultats indiquent qu'il n'y a pas d'excès de mortalité toutes causes, tous cancers, cancers respiratoires, cancers digestifs, cancers du système lymphoïde, dans les zones d'études quelle que soit la méthodologie.

Pour Mme Castore des investigations sur la faisabilité de l'étude de morbidité ont été faites ; elles vont se nourrir des premiers résultats de l'étude de mortalité. L'étude de morbidité va en particulier s'intéresser à des indicateurs en lien avec des pathologies respiratoires (hospitalisations pour des affections respiratoires, asthme, BPCO, asthme chez l'enfant et hospitalisations sur pathologie cardiovasculaire).

M Bouttera demande si on dispose d'outil pour affiner la réponse à la question qui est posée concernant les pathologies respiratoires.

Mme Vandentorren considère qu'à ce stade, SPF a regardé beaucoup de pathologies, les analyses sur les pathologies qui peuvent avoir un lien avec une exposition industrielle ont été privilégiées. Pour le moment à l'exception des pathologies de l'appareil respiratoire il n'a pas été trouvé de signal.

M Germoneau explique que de nouvelles requêtes sur les bases de données de mortalité seront nécessaires pour mieux cerner les causes de décès en lien avec des pathologies respiratoires et qui peuvent être multiples. Il sera possible d'identifier dans la classification des maladies respiratoires celles qui peuvent être en lien avec une exposition environnementale.

Mme Vandentorren précise que des requêtes du Système Nationale des Données de Santé ont déjà été initiées pour obtenir les précisions attendues. M Bouttera comprend que ces données reposeront sur des effectifs plus réduits et que la conséquence en sera une perte de précision.

M Mauboules veut savoir quand l'étude complète de mortalité sera disponible.

Mme Vandentorren précise qu'elle sera terminée au 1<sup>er</sup> semestre 2020, un rapport sortira après validation interne par SPF ce sont des résultats intermédiaires.

M Mauboules note cependant que la presse a été destinatrice des conclusions de l'étude de mortalité.

M Bouttera indique qu'un communiqué de presse de la Préfecture a été diffusé avant notre réunion pour rétablir la vérité par rapport aux contenus de l'article publié avant la réunion sur la base des éléments transmis par au moins un membre du bureau avant cette réunion.

#### **4) Point par l'ASL sur la recrudescence de signalement depuis la semaine 42 (cf présentation jointe)**

M Philippe CANIN présente l'analyse faite par l'ASL sur les causes de la recrudescence de signalements autour de la plate forme Induslacq depuis semaine 42.

M Bouttera indique qu'un communiqué de presse a été diffusé. M Canin confirme mais note que ce communiqué n'a pas été repris par la presse.

M Bouttera considère que les personnes qui ont fait des signalements auraient été intéressées d'avoir ce retour sur les causes de cette recrudescence.

M Canin indique qu'aucun retour direct aux personnes à l'origine d'un signalement n'est fait mais qu'un bulletin hebdomadaire est mis à disposition du public sur un site Internet. Il admet que dans pareille situation ce dispositif pourrait être doublé d'une distribution papier dans les boîtes à lettre. Pour sa part il indique souhaiter conserver un lien direct notamment avec les bénévoles formés et membres du réseau de nez. Il a rencontré à ce titre des membres de l'ARSIL pour commenter le flash mis à disposition la semaine ayant suivi ces incidents.

Mme la représentante de l'ARSIL rappelle qu'au cours de la semaine 42, M Cassou est passé aux urgences. Elle mentionne également que le week-end du 14/15 décembre il y a eu 3 pics de SO<sub>2</sub> puis un 4ième le lundi 16 décembre. Concomitamment Arkema a redémarré son atelier Sulfate le vendredi 13 décembre et selon le bulletin hebdomadaire ce même jour, l'URS était arrêté pour un changement de brûleur.

M Clavé appelle M Canin à une meilleure coordination entre industriels de toutes les situations dont on sait qu'elles peuvent être à l'origine d'une dégradation de la qualité de l'air.

#### **5) Préparation de l'ordre du jour de la prochaine plénière**

Pour la prochaine plénière elle devrait avoir lieu semaine 5, le bureau propose que soit mis à l'ordre du jour :

- une présentation des premiers résultats de l'étude de mortalité qui ont été présentés et discutés au cours du présent bureau ;
- retour sur les questions relatives à l'origine de l'odeur « autre » et les résultats de la surveillance H<sub>2</sub>S ;
- point sur l'état actuel des PPI sur le bassin ;
- les mesures post Lubrizol ;

#### **6) Questions diverses**

Mme la représentante de l'ARSIL souhaiterait que soient rappelées les communes ayant pris des arrêtés municipaux concernant l'usage des eaux souterraines. Mais aussi que la population soit régulièrement informée de l'existence de ces arrêtés. À la mairie de Pardies, le maire n'était pas au courant de l'existence de cet arrêté sur sa commune.

Concernant la sécurité du parking Vertex des camions encombrant le parking puis encombrant la route. Cette route a un statut de route privée.

M Mauboules voudrait revenir sur un entrefilet lu dans la presse relatif à une fuite d'eau d'une canalisation d'eau polluée sur le bassin de Lacq avec ouverture de tranchée etc sans qu'aucune information ne soit donnée aux membres de la CSS sur cet incident.

M Mauboules est appelé à donner plus de précisions sur la description de cet incident.

M Brouder évoque une intervention sur une tuyauterie au milieu de ces ateliers ; une information avait été donnée à M Cilairé relative au besoin d'une intervention avec ouverture de tranchées sur des eaux qui étaient susceptibles d'être odorantes.

M Aït Ali précise que cette information était disponible dans un bulletin hebdomadaire de l'ASL, mais pas dans la presse à sa connaissance, peut être s'agit-il d'un autre incident.

M Canin souhaite savoir s'il est possible d'avoir un retour de la rencontre avec les médecins du CHU de Bordeaux.

M Bertrand précise que la réunion qui s'est tenue était avant tout pour répondre aux questions de riverains, et pour faire passer un message sur la consultation qui est proposée. Cette rencontre fut aussi l'occasion d'informer les médecins de ville du secteur d'un module de formation santé environnement spécifique.

M Dubreuil trouve que c'est un point important que les médecins locaux soient formés. Il a apprécié les explications données par les médecins sur la façon dont les normes peuvent être construites.

Mme la représentante de l'ARSIL note pour sa part que ces médecins indiquent que dans ce genre de situation, il ne faut pas mettre en cause les symptômes décrits par les plaignants.

M Dubreuil rappelle une réponse donnée par ces médecins concernant la contamination éventuelle des produits alimentaires, pour préciser que ce type de contamination est fortement improbable.

Sur ces échanges M Dubreuil clôture la réunion et invite les membres du bureau à la prochaine réunion plénière.

\*\*\*\*\*